



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Saint-Omer

Pôle Développement Économique Durable
Affaire suivie par : Maxime FLAHOU
03 21 11 12 50
maxime.flahou@pas-de-calais.gouv.fr

Saint-Omer, le 15 septembre 2020

COMPTE-RENDU

OBJET : Compte rendu de la CSS EQIOM 2019

PARTICIPANTS :

Collège "Administration de l'État"

M. BLONDEL, Sous-préfet de Saint Omer, accompagné de M. FLAHOU et M. WINOCQ

M. CARRÉ, représentant le Directeur de la DREAL, accompagné de Mme COFFRE

Collège "Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale"

Mme LAMBERT, Conseillère municipale, Commune de Lumbres

Collège "Exploitants d'Installations Classées"

M. COUSIN, Directeur d'EQIOM Lumbres

M. CODRON, Coordonnateur environnement d'EQIOM Lumbres

Mme DELAISSE, Coordonnateur environnement d'EQIOM – Lumbres

Collège "Riverains et associations"

M. VERCLYTTE, Représentant de la Fédération Régionale de Nord Nature Environnement

Mme BERQUEZ, Représentante du Comité d'Amélioration Continue de l'Environnement

Collège "Salariés"

Mme CARBONNIER, comité d'établissement d'EQIOM – Lumbres



M. MONBAILLY, comité d'établissement d'EQIOM – Lumbres

Personnes qualifiées

M. DEMESSINE représentant le SDIS du Pas-de-Calais

Secrétariat

Mme FOURNIER, Chargée de communication au SPPPI

EXCUSÉS :

Mme GANAYE, Présidente de l'APNSE

M. LEFRANCOIS, responsable du secrétariat du SPPPI

M. PRUVOST, Mairie d'Acquin Westbécourt

La réunion a débuté par la projection d'une vidéo présentant les investissements réalisés dernièrement sur le site, notamment sur le four n°5 avec le changement de l'électrofiltre, le refroidisseur, ... M. COUSIN indique que ces modifications permettent de gagner en productivité tout en réduisant les émissions de poussières. Le four a redémarré mi-février 2019.

M. BLONDEL remercie M. COUSIN et salue la présence de M. CARRE et Mme COFFRE de l'unité départementale de Gravelines de la DREAL Hauts-de-France. Il signale l'arrivée de Mme FOURNIER au sein du SPPPI qui prend la succession de Mme PINEAU.

Le renouvellement des membres de la CSS a été réalisé par arrêté du 15 mai 2015. La durée du mandat étant de 5 ans, cela nécessitera une mise à jour de l'arrêté en 2020. Entre temps, quelques changements sont intervenus au sein du collège salariés :

- Mme Julie CARBONNIER prend la fonction de "Trésorier du CSE",
- Mme Delphine DESQUIREZ qui était Trésorière du CSE est désormais présente comme salariée du Service Achats.

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de la réunion du 8 juin 2018
- Présentation du bilan 2018
- Questions diverses

1. Préambule : présentation DREAL par M. CARRE

<http://www.css-littoralnpsc.fr/Services-en-ligne/Espace-documentaire/Documents-a-telecharger/Documents-de-reunions/CSS-d-HOLCIM-a-Lumbres/Reunion-du-04-juin-2019/Presentation-DREAL>

Précisions :

IED : Industrial Emissions Directive

C'est une directive européenne relative aux émissions industrielles. La Commission Européenne établit des Best REferences (BREF) récapitulant les meilleures technologies disponibles par secteur (cimenterie, chimie, déchets, ...). Pour chacune de ces technologies, des valeurs d'émissions à ne pas dépasser sont données. Quand un BREF sort, l'industriel a 4 ans pour se mettre en conformité avec les valeurs limites d'émissions. Il remet un dossier à la DREAL, qui l'examine, et peut ensuite faire ses travaux. Cette directive oblige donc parfois les industriels à mettre à niveau leurs installations pour réduire les émissions (changement de filtre du four n°5 pour EQIOM par exemple).

Sont soumis à cette directive, selon des seuils, les installations classées définies à risque de fortes émissions. La DREAL est compétente sur tous les pans de la directive IED auprès des installations classées (la DDPP est compétente pour les élevages).

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 juin 2018

La dernière réunion de la CSS EQIOM s'est tenue le 8 juin 2018, le compte-rendu est validé sans observations.

3. Présentation du bilan 2018

<http://www.css-littoralnpsc.fr/Services-en-ligne/Espace-documentaire/Documents-a-telecharger/Les-bilans-annuels/CSS-d-EQIOM-a-Lumbres/Bilan-2018-d-EQIOM>

Slide 4 :

Il n'y a pas eu de dépassement sur le four n°4 en 2018. Ce record est dû à la mise en place, en 2017, de 3 circuits d'injection d'urée contre 1 circuit auparavant. Un seul circuit engendrait de temps en temps des manques d'efficacité, le moindre bouchage créait des dépassements et donc des arrêts de four. En revanche, sur le four n°5, il y a eu 12 dépassements (11 en NO_x et 1 en SO₂) contre 27 en 2017. La différence entre les fours n°4 et n°5, en 2018, est l'équipement. Le four n°4 est équipé des 3 circuits, le four n°5 n'est équipé des 3 circuits que depuis le dernier arrêt. Aujourd'hui, les 2 fours sont donc équivalents.

Les fours sont de technologies relativement similaires. L'écart d'incidents entre les fours est certainement dû à la fiabilité du four. En marche continue, il y a moins de risques de dépassement. Les NO_x sont liés à une température très élevée, les dépassements surviennent principalement lors des phases de réchauffement du four. Il est très difficile d'atteindre la moyenne sur 24h lorsque le redémarrage est débuté au milieu de la journée.

Slide 6 :

La jauge Owen Camus est la jauge témoin, c'est-à-dire la plus éloignée du site.

La jauge Owen Michel est suivie tous les 2 mois. Les jauges Owen Médecin et Camus sont suivis tous les 3 mois.

Les produits sont principalement réalisés à partir de chaux (ciment, clinker). Le taux de CaO est un bon traceur de l'activité. Par exemple, au 3^{ème} trimestre, la jauge Owen Michel relève une teneur de 57 mg/m³/jour de CaO. A cette période, il y a eu un incident lors de travaux sur le stock clinker, engendrant plus d'émissions. Il n'existe pas de normes sur la chaux. En carrière, la norme est de 500 mg/m²/jour de poussières. Il est à noter qu'il y a plus de poussières en hiver. Les hivers sont assez secs et cela est plus propice aux retombées de poussières.

Malgré les investissements d'EQIOM, du clinker était retombé il y a 3 semaines. Les riverains ont indiqué à EQIOM une différence dans les retombées de poussières depuis les travaux. Des efforts sont encore à faire notamment dans le stockage clinker. Par ailleurs, il y a eu quelques incidents sur le nouveau refroidisseur lors du démarrage, qu'il convient d'apprendre à maîtriser.

Les données de retombées de poussières contiennent de la chaux. La différence est due aux autres poussières. Elles peuvent être biologiques (pollen, insecte, ...) ou provenir des activités humaines au sens large (transport, chauffage bois, ...). Les plaintes sont réparties sur l'année : mars / avril / juin / juillet / août / septembre / octobre. Ces plaintes sont principalement liées aux camions, stockage clinker, chargement de train, ... Pour cela, il est réalisé des sensibilisations des chauffeurs, sur le chargement des trains, à la fermeture des portes...

Slide 11 :

L'efficacité de l'urée dépend de la température. Il y a une plage idéale pour l'injection, les circuits ont été espacés dans le four pour injecter sur une zone plus efficace avec une meilleure efficacité d'abattement.

Slide 12 :

L'exercice POI portait sur l'incendie d'une cuvette de rétention au niveau des cuves de stockage de solvants. En 2019, plusieurs exercices de situation sont planifiés pour sensibiliser le personnel (le site fonctionne en 7 équipes). Des exercices plus petits, plus fréquents, permettront à l'ensemble du personnel de fabrication de réaliser un exercice au moins 1 fois / an.

Pour EQIOM, le pire des scénarii est l'incendie de la plateforme, l'explosion du four pourrait arriver mais dans des conditions extrêmes. M. CARRE précise que sur les accidents majeurs identifiés dans l'étude de danger, 1 seul scénario majeur sort du site : l'incendie du magasin d'ensachage. C'est le seul scénario qui génère des distances de danger qui sortent du site. Néanmoins, aucune route n'est touchée, ni de maisons, d'habitations, de tiers, d'industriels. Le potentiel de danger se situe au niveau du combustible et des déchets combustibles. Les autres stockages contiennent également des produits combustibles, cela peut brûler mais ne sortirait pas du site.

M. le Sous-préfet s'interroge sur la possibilité de dégagements de fumées induisant un confinement de la population comme cela s'est produit à Saint-Ouen. M. COUSIN précise que les études de danger reposent sur des modèles qui définissent les panaches, les distances de sécurité... avec des conditions de vents normés. Néanmoins, si un incident survenait, cela dépendrait des conditions météorologiques. M. CARRE précise que dans l'étude de danger, il est demandé aux exploitants de modéliser les effets létaux et les effets dit irréversibles. Une fumée est incommodante, mais ce n'est pas ce qui est retenu pour la maîtrise de l'urbanisation par exemple. C'est pour cette raison que l'exploitant a mis en place des systèmes d'extinction fixes, des déclenchements automatiques, des installations de déluge. Il faudrait considérer que ces installations ne fonctionnent pas. M. COUSIN rappelle que la plateforme DIS est bien équipée, des travaux ont été effectués l'an dernier et l'année d'avant. M. CARRE précise que quelques remarques ont été faites lors de l'exercice POI, mais cela ne concernait pas les moyens fixes de la plateforme DIS qui sont très correctement dimensionnés, les débits d'eau sont conséquents.

Il est prévu également 2 exercices avec les pompiers sur les espaces confinés et incendie.

Slide 13 :

Audits sécurité internes groupe : une personne du groupe EQIOM réalise des audits 3 / 4 fois par an et soumet un rapport avec ce qui a été vu. Cela est suivi par un plan d'actions.

Engagement sécurité du personnel : 3 à 4 fois par an, les responsables de service se réunissent avec le personnel pour parler de sujets sécurité (anomalies...). Cela permet des échanges et une implication du personnel.

En 2018, il y a eu également une inspection DREAL sur la carrière.

Audit ACERT (prévention des risques liés aux combustibles de substitution) : certification interne développée il y a une dizaine d'années. Ce domaine demande des précautions non standardisées, cette certification est liée aux retours d'expérience du groupe et des cimentiers dans le monde. Le personnel qui s'occupe des déchets sera formé / recyclé sur les risques liés aux AFR, cela est l'occasion de les resensibiliser, de vérifier les barrières de sécurité avec le personnel.

Pour précision, les exercices internes, les audits ne font pas l'objet d'une information à la DREAL. La DREAL est informée lors des exercices POI. Néanmoins, chaque exercice fait l'objet d'un rapport et d'un plan d'actions.

Slide 14 :

PPAM : Politique de Protection des Accidents Majeurs

Station météo : dans le cadre du plan de surveillance de la carrière, la station météo permet de voir les vents en direct. Auparavant, les données étaient reprises sur la base des informations de météo France.

4. Rappel sur le plan particulier d'intervention

Un arrêté, en date du 2 octobre 2018, porte dispense de plan particulier d'intervention de la société EQIOM basée à Lumbres.

5. Questions diverses

Définition de AFR :

Des déchets sont utilisés comme combustible alternatif dans les fours. Comme ce sont des produits divers, il convient de maîtriser le risque. EQIOM est classé SEVESO car il utilise du combustible alternatif. M. COUSIN précise qu'il n'est pas possible de brûler certains matériaux, l'arrêté préfectoral détaille les critères à respecter : métaux lourds, soufre, chlore, PCI pour partie... souvent liés aux contraintes des émissions possibles.

EQIOM assure la traçabilité des déchets :

- au producteur que le déchet a bien été éliminé,
- à l'administration que le déchet a été éliminé suivant les normes.

Une bonne combustion des déchets est importante pour des raisons de qualité du produit, le site doit assurer un ciment conforme, certains produits ne sont pas admis pour ces raisons-là. Certains minéraux sont en quelque sorte des poisons pour le ciment qui viendraient gâcher le produit. Pour cela, il y a une analyse sur les déchets, un contrôle à l'arrivée des camions, il n'y a pas de dépotage tant que l'analyse n'est pas faite. La DREAL réalise également des contrôles sur le respect des critères de l'arrêté préfectoral et s'assure qu'EQIOM accepte les déchets pour lesquels il est autorisé.

M. CARRE précise que l'installation qui reçoit le camion, doit informer systématiquement la DREAL de tout refus. La DREAL, territorialement compétente, s'assure que le déchet a suivi une autre filière réglementaire. Tous les mois, la DREAL reçoit un ou deux refus d'installation de traitement de déchets et s'assure, en prenant contact avec le producteur de déchets, que le déchet a suivi une filière (*via* le Bordereau de Suivi de Déchets).


M. COUSIN complète que pour les déchets étrangers, il est nécessaire de prévenir et d'attendre l'autorisation de l'autorité compétente étrangère avant de renvoyer le camion.

Sur les 6 camions refusés en 2018, seul 1 chargement était non conforme. Pour le reste :

- 3 étaient indépotables (boues au fond du camion),
- 2 présentaient trop d'eau dans les boues.

M. VERCLYTTE, membre de la CSS, représentant Nord Nature Environnement, ne souhaite pas renouveler son mandat. Il remercie tous ceux et celles qui sont intervenus pour lui répondre à chaque fois qu'il a posé des questions. M. le Sous-préfet remercie également M. VERCLYTTE de sa participation aux réunions et lui souhaite bonne continuation. M. VERCLYTTE enverra également une confirmation par écrit. A ce jour, il n'y a pas de successeur identifié pour Nord Nature Environnement.

Le Sous-préfet,



Guillaume THIRARD